

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 Février 2021

à 20h00 Salle de la Communauté de Communes de Chamblay

PRESENTS : Mmes Virginie Pate, Fèvre-Burdy Corinne, Gauthier Aline, Céline Charton,
MM Laurent Schouwey, Martial Perrin, Francois-Xavier Lambert, Fèvre-Burdy Philippe,
Juret Patrice, Fabrice Comte.

ABSENTS: M Patrick Monneret

SECRETAIRE : M Fabrice Comte

1 LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 DECEMBRE 2020 :

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

La délibération n°13/2020 manque de précisions concernant les points suivants :

Point 15 : D'exercer n, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article 213-3 de ce même code dans les secteurs U et AU,

Point 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus,

Point 26 : De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions. Quand le projet est éligible avec présentation de celui-ci au Conseil Municipal.

Les points modifiés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3 REFECTION COUR DE LA SALLE DES FETES :

Un devis de réfection de 9598.08 euros T.T.C est proposé pour réfection de la cour avec muret et grillage de séparation avec le voisin.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

4 TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ANCIENNE ECOLE ET DEMANDE DE FINANCEMENT :

Le coût estimatif des travaux s'élève à 30106.24€ H.T, soit 36127.49 T.T.C. Les financements sont sollicités auprès de la Région à travers le programme « Envi » à hauteur de 50 % du total des travaux, mais aussi auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST à hauteur de 20% des travaux.

Le reste à charge de la commune s'élève à 9031.87€ H.T soit 10 838.25 T.T.C.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- 18, 19 et 20 juin 2021 : Festival de théâtre « les Semeurs du Val D'Amour »,
- Avancement des travaux sur la commune,
- Demande de la Communauté de Communes du Val d'Amour pour utiliser les chemins de l'Association Foncière pour réaliser un sentier de randonnée pédestre refusée par l'Association Foncière,
- Information sur les ventes de bois, les visites en forêt à prévoir pour évaluer les futurs travaux.

Clôture de la séance : 22h10

The image shows several handwritten signatures and names in blue and black ink. At the top center is a large black signature. Below it, on the left, is a blue signature. In the middle, the name 'Semeurs' is written in blue. To the right of 'Semeurs' is a large black signature. Below 'Semeurs' is another blue signature. To the right of the large black signature is the name 'F. Bugele' in black, followed by another black signature.